

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 28 Mars 1850

Direction

des

Beaux-Arts

au

1^r. Bureau

au

Académie

de France à Rome.

au

Requête du Comte

détaillé aux pièces

Justificatives d'une

Somme de 2453^{fr}-53^c.

Alloués pour loyages

effectués à Rome.

au

Monsieur le Directeur, Le Comte de
Comptes réclame la Justification de l'emploi
d'une somme de 2453^{fr}-53^c qui a été mise
à votre disposition pour acquitter les frais
de loyages effectués à Rome en 1837, &
destinés à l'École des Beaux-Arts à Paris.
Je vous prie en conséquence de lui adresser
dans le plus bref délai, le compte détaillé
de cette dépense, appuyé des titres des diverses
parties prenantes, les quels devront
nécessairement porter la date de 1837.

À cette occasion, Je vous recommanderai
Monsieur le Directeur, de vouloir bien à
l'avenir, me fournir le Compte par exercice
des dépenses acquittées sur les crédits qui
vous ont été ouverts & sur ceux qui seront

M. Ingès, Directeur de l'Académie de France à Rome.

suis ultérieurement à votre disposition par
 mon département pour les objets d'art,
 & de ne plus attendre, comme cela a eu lieu
 jusqu'à présent, pour faire ces justifications,
 que les crédits soient entièrement épuisés. Je
 voudrais savoir en plus conforme aux règles
 de la comptabilité, & est d'ailleurs prouvé
 d'une manière rigoureuse par la Com. des Comptes

après, Monsieur le Directeur,
 l'assurance de votre considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire
 d'Etat de l'Intérieur.

Le Comptable